Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

Le Treize Septembre Deux Mil Dix-Huit, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Six Septembre Deux Mil Dix-Huit.

Présents : Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine de CAQUERAY, Martine LEA-PASTORINO, Christian AIRAUT, Isabelle CIAIS, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Didier GIORDAN, Agnès SOLIMEIS.

Procurations :
Yannick GARIN procuration à Thomas MARTIN
Patricia ROUX-GUISTO procuration à Géraldine de CAQUERAY
Brigitte ISNARD procuration à Isabelle CIAIS
Honoré GHETTI procuration à Agnès SOLIMEIS

Madame Aurore VEGLIO donne lecture des procurations.

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 12.

Madame Géraldine de CAQUERAY est désignée comme secrétaire de séance.

RENOVATION DE LA CABANE PEIRA STRECH :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restauration de la cabane de Peïra Strech. Cette cabane est située à l'embranchement entre le sentier pour le Lac de Trécoulpas et le sentier qui monte au Refuge de Cougourde. Cette cabane est une ancienne « Vastière » un lieu où l'on fabriquait le fromage « une fruitière ». Monsieur le Maire rappelle le partenariat entrepris depuis 2014 avec le Parc National du Mercantour, qui a déjà permis de belles réalisations.

Monsieur le Maire donne le montant estimatif des travaux qui s'élève à 59 365.00€ HT qui correspond à la reprise de la charpente, reprise des murs.

Cette restauration servira en premier lieu d'abri pour les touristes en cas d'orage, elle sera ensuite aménagée avec des outils pédagogiques en collaboration avec le Parc National du Mercantour sur la fabrication du fromage en Alpage et l'activité pastorale dans nos montagnes.

Monsieur le Maire propose de solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur DIDIER GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

RENOVATION DU RETABLE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 Novembre 2017 concernant le projet de rénovation du retable de l'Eglise de Notre Dame de l'Assomption pour un montant de 96 860.00€ HT, cette restauration durera 9 mois dans l'atelier Articcuchi à Tourette Levens.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de restaurer la chapelle qui accueillera ce retable, un devis complémentaire a été sollicité afin d'inclure la partie maçonnerie et la restauration des décors. Les devis supplémentaires s'élèvent à 18 247.80€ pour la maçonnerie et 12 900.00€ HT pour les décors, pour un montant total de 128 007.80€ HT. La Mairie de Saint Martin Vésubie sollicitera la Fondation du Patrimoine afin de permettre aux administrés de faire un don.

Monsieur le Maire souhaite faire de cette chapelle, une chapelle vitrine avec l'installation des tableaux peints par Ludovic BREA.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

DEMOLITION DES COLONIES DES ANCIENS COMBATTANTS :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de démolition des bâtiments des Anciens Combattants situés au Pra de la Majou.

Des diagnostics ont été réalisés en 2016 et ont fait ressortir des traces d'amiante dans les bâtiments ainsi que l'intégralité de la toiture. Il y a donc lieu de les démolir.

L'estimatif pour la démolition et le transport de l'amiante s'élève à 174 855.00€ HT.

Monsieur Didier GIORDAN informe le Conseil Municipal que la Société SNADEC à Cagnes sur Mer s'est spécialisée dans ce domaine.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

AMENAGEMENT DU MONUMENT AUX MORTS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet d'aménagement du Square Paul Vallaghé qui accueille le Monument aux Morts de la Commune, ainsi que trois stèles dont deux installées en 2016, une stèle portant le nom des Déportés et une stèle portant le nom des Justes, ce qui a permis à la Commune de Saint Martin Vésubie de recevoir le titre de « Village de Justes parmi les Nations », c'est un lieu de mémoire et surtout de recueillement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'aménagement de l'aire de stationnement sur le parking du Chemin des Colettes qui a permis de supprimer le parking se trouvant sur la partie terre rouge et de rendre cet emplacement aux boulistes, afin de ne plus les accueillir autour du Monument qui pour les Anciens Combattants était un manque de respect aux Morts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la fête du 14 Juillet, Monsieur Éric CIOTTI lui a confirmé la participation du Conseil Départemental à hauteur de 60 % du montant des travaux.

Ce projet a été retravaillé par Monsieur Alain FREYTET ainsi que par Monsieur Elio FOCA, rien n'est définitif sur ce projet, la commission des travaux a été séduite par la rehausse du granit, la réfection de la barrière et la suppression des buis qui occultent les plaques du bas.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande si le sable sera conservé ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il sera installé des dalles sur une partie de la surface. Le montant global de cet aménagement s'élève à 171 737.00€ HT, projet non arrêté au niveau architectural.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Madame Géraldine de CAQUERAY demande la parole et rappelle que n'ayant pas pu assister aux réunions de travail précédentes sur les

travaux de l'aménagement du Monument aux Morts, elle tient à s'exprimer ce soir ainsi qu'au nom de Madame Patricia ROUX GUISTO qui partage son ressenti et qui lui a donné procuration.

Le square Vallaghé est un lieu de vie incontournable de la vie du village et des dizaines de générations de St Martinois y ont joué aux boules, ou se sont assis sur les côtés empierrés pour lire le journal ou faire une pause entre amis. Elles se font également le porte-parole de nombreuses personnes qui profitent des derniers rayons de soleil en hiver et en été d'une ombre bienveillante.

Elles sont d'accord pour l'embellissement du Square Vallaghé, sur les points suivants :

- Rehaussement du monument central,
- Cheminement empierré Est et Sud,
- Pourquoi, ne pas réfléchir avec les associations, sur un lieu de mémoire dédié au recueillement plus approprié pour les trois stèles ? Monsieur le Maire répond qu'il ne prendra pas l'initiative de déplacer ces stèles ou de tout simplement demander à Yad Vashem. Monsieur le Maire s'oppose fermement à l'enlèvement de ces stèles

- Elles attirent l'attention du Conseil sur les points suivants :
  - En réservant cette place et matérialisant le sol, nous privons la population d'un des plus beaux lieux de vie au cœur du village.
  - Ces travaux, d'un coût conséquent doivent être réfléchis afin que cet investissement perdure dans le temps.
  - Les matériaux utilisés et le revêtement doivent prendre en compte le coût et la facilité d'entretien de cet ouvrage ; la contrainte financière et humaine ne doit pas être sous-estimées afin que cet aménagement soit mis en valeur tout au long de l'année.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI est du même avis que Madame Géraldine de CAQUERAY, et pense que cet aménagement en sable rouge sera très dur à l'entretien et demande si l'Association des Anciens Combattants est conviée aux réunions de travail pour ces aménagements.

Monsieur le Maire souhaite que tout le Conseil Municipal soit d'accord sur ces aménagements très onéreux et rappelle que ces aménagements empêcheront les jeux de boules, de ballons, de vélos et préfèrerait le dallage complet autour de celui-ci.

Monsieur Gérard ERRE informe le Conseil Municipal que l'Association des Combattants est favorable à ce projet.

Monsieur le Maire pense que l'arrière des trois stèles pourraient être aménagées avec du végétal. Madame Agnès SOLIMEIS propose que cet aménagement soit fait en fer forgé soit par Monsieur Bogdan BRACHOLA, soit Monsieur POGIOLI.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI souhaite qu'il soit mis en place un appel aux dons pour ces travaux.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

ONF – COUPE DE BOIS 2019 :

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour et propose d'approfondir ce dossier en collaboration avec les services car les quantités de bois proposées aujourd'hui sont trop petites et dans un lieu très escarpé.

ADHESION CESAN :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 Mars 2013, portant sur l'uniformisation des avantages des personnels de la Métropole NCA aux personnels communaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurore VEGLIO qui liste les avantages soit les chèques vacances, les chèques culture, les chèques cinéma, les prix de rentrée scolaire, tarif préférentiel sur les parcs d'attraction comme Alpha, Marineland, prime mariage, naissance, déménagement, Madame Aurore VEGLIO précise que le coût d'adhésion annuel s'élève à 0.8% du montant de la masse salariale soit 6 582€ pour 2018.

Cette convention arrive à échéance le 31 Décembre 2018 et il convient de la renouveler. La nouvelle convention est en tout point identique à celle signée en 2013

Monsieur le Maire propose donc de renouveler l'adhésion à l'Association « Comité d'Entraide Sociale, d'Actions culturelles et de loisirs de Nice Côte d'Azur (CESAN) ».

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

CONTRAT CEJ 2018 - 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse détermine les actions concernant les enfants de 0 à 17 ans révolus dont la mise en œuvre est confiée par les communes aux structures gestionnaires (les Bambins de la Vésubie, ANFAN,...) ainsi que les conditions de versement de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes des aides versées à la commune.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 s'est achevé le 31 Décembre 2017. Le nouveau contrat couvrira la période 2018-2021.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS s'abstiennent.

DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

VENTE PARCELLES SECTION G N° 768 ET SECTION G N° 769 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition des parcelles section G n° 768 et n° 769 comprenant une grange et un terrain de 2 997m² acquis pour un montant de 31 392.26€ (frais de notaire inclus) à Madame Suzanne CONVALISIER, pour y installer l'entreprise de Monsieur Jean-Philippe BRACCHI.

Monsieur le Maire souhaite revendre ces parcelles. Le bâtiment se situant en zone UA b du PLU communal, ce dernier peut être réhabilité en habitation sous réserve d'un désenclavement. Le service des domaines de la DGFIP a évalué ce bien à 42 000.00€.

Monsieur le Maire propose de mettre ce bien à la vente au plus offrant au prix de départ de 42 000.00€. Une annonce sera diffusée dans la presse locale et sur les réseaux sociaux avec une date limite de dépôt sous pli fermé le 15 Décembre 2018.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur Didier GIORDAN est contre cette vente et souhaite que les entreprises de Saint Martin Vésubie soient sollicitées pour proposer la location du bâtiment et du terrain ou créer des logements pour des actifs ou faire venir une entreprise de l'extérieur.

Madame Agnès SOLIMEIS propose la création de logements saisonniers.

Monsieur le Maire pense que la création de logements est prévue dans la Colonie des Anciens Combattants.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS,

Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Monsieur Didier GIORDAN vote contre.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

DELEGATION PERMANENTE SIGNATURE ACTE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui est possible d'authentifier des actes administratifs d'acquisition ou de cession de biens, lorsque la Commune en est partie prenante, selon l'article L 1311-13 du CGCT.

En conséquence, il est nécessaire que la Commune soit représentée par un élu. Monsieur le Maire propose que le Premier Adjoint, Mr Gérard ERRE, soit désigné de façon permanente pour signer au nom de la commune les actes de cession et d'acquisition.
Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

RAJOUT PARCELLES PERIMETRE BOREON – SYNDICAT MIXTE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération 10 Aout 2017, pour rattacher plusieurs terrains en partie dans le secteur Sainte Catherine pour les rattacher dans le Syndicat Mixte, une fois le projet réalisé les terrains sont restitués à la Commune.

La parcelle section M n°186 d'une superficie de 790m², située autour du lac du Boréon, a été oubliée dans la liste des parcelles à transférer au profit du Syndicat Mixte de Développement pour la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses ?

Madame Agnès SOLIMEIS demande la parole pour exposer quatre points

- elle demande à changer l'arrêté concernant la zone bleue qui court jusqu'au 30 Septembre et demande la modification en particulier pour le Boulevard Lazare Raiberti ? Monsieur le Maire accepte et demande que l'arrêté soit modifié au 17 Septembre 2018 après la manifestation l'Animal en Fête uniquement pour le Boulevard Lazare Raiberti. Madame Isabelle CIAIS approuve cette modification.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

- Elle demande que soit supprimer la zone bleue place de la Gare ? Monsieur le Maire pense que hors saison il faut les supprimer, sauf devant l'altitude 1000 et en face et conserver les places jaunes.

- que fait la Mairie de Saint Martin Vésubie au sujet des compteurs Linky ? Monsieur Christian AIRAUT pense que c'est une décision gouvernementale avec des exagérations de la part des poseurs. Pas encore de problème sur la Commune de Saint Martin Vésubie. Madame Martine LEA-PASTORINO informe le Conseil Municipal que les personnes avec certaines pathologies peuvent refuser l'installation de ces compteurs. Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI pense qu'il faut prendre une délibération dans ce sens. Monsieur le Maire va

prendre contact avec Madame Pascale ODDOART pour connaître la marche à suivre.

- Madame Agnès SOLIMEIS informe le Conseil Municipal que dans certaines communes, il est possible à la fin du Conseil Municipal que le public pose des questions ? Monsieur le Maire répond par la négative.

- elle demande pour l'installation des potelets et des bacs de fleurs sur le mur en pierre à l'entrée du village, à quel Conseil Municipal cette décision a été prise ? et le coût de ces installations ? Monsieur le Maire répond que pour cette dépense, une délibération n'est pas utile, les potelés ont coûté 5 000€, pour les jardinières 3 500€, la Mairie a acheté 10 bancs pour un montant de 1 780€.

Monsieur Gérard ERRE informe le Conseil Municipal d'une série de vols et de dégradations sur la Commune et souhaite que la population s'implique un peu plus, car pénurie au niveau de la Gendarmerie.

Monsieur Didier GIORDAN demande si le Policier Municipal est Officier de Police Judiciaire, Monsieur Gérard ERRE lui répond par la négative, Monsieur le Maire ne souhaite pas armer le Policier Municipal.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande si l'on peut donner une subvention à l'Association « Momo Extrême » qui défend la Maladie de Charko, pour le remercier de toute la publicité faite par son action des kilomètres en Brouette sur les Grandes Alpes, acte publicitaire en faisant une bonne action ? Monsieur le Maire rappelle que la Commission des Finances travaille sur les subventions et que pour la bonne règle seules les associations ayant leur siège social sur la Commune sont subventionnées.

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 19 h 57

Henri GIUGE
Maire

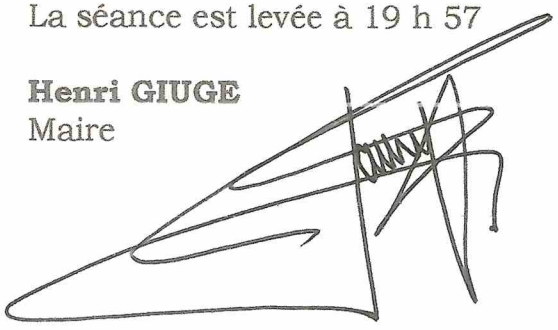
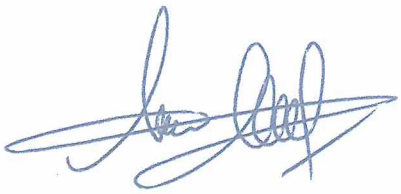
Géraldine de CAQUERAY
Adjointe au Maire